

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.04.2019

Révision: 09.04.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:	ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE
Code du produit:	0066
No CAS:	67-63-0
Numéro CE:	200-661-7
Numéro index:	603-117-00-0
Numéro d'enregistrement	01-2119457558-25-XXXX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation	Voir annexe 1 Fabrication de produits chimiques Solvants
--	--

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:	Société CHARBONNEAUX BRABANT	TEL: 03-26-49-58-70
	Société P. BRABANT	TEL: 03-20-41-28-05
	Société FLOURENT BRABANT	TEL: 03-20-41-28-05
	Société BRABANT CHIMIE	TEL: 02-38-87-81-75
	Société HAUGUEL Saint Ouen	TEL: 01-30-37-00-04
	Société HAUGUEL Gonfreville	TEL: 02-32-79-55-00
Service chargé des renseignements:	Service Sécurité de la société CHARBONNEAUX BRABANT	
	52 rue de Justice - Z.I. Port Sec	
	51100 REIMS	
	Tel: 03 26 49 58 70	
	Courriel: chimie@charbonneaux.com	
1.4 Numéro d'appel d'urgence:	ORFILA	téléphone: 01 45 42 59 59
	SAMU : 15	
	POMPIERS: 18	
	Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.	
	Emergency Number 112	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Pictogrammes de danger

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.



GHS02



GHS07

Mention d'avertissement
Mentions de danger

Danger
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

(suite page 2)
FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.04.2019

Révision: 09.04.2019

Nom du produit: ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE

(suite de la page 1)

P304+P340 *EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.*

P305+P351+P338 *EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.*

P403+P233 *Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.*

P501 *Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.*

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit ne possède pas, ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE) n°1272/2008.

· **2.3 Autres dangers**

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
Non applicable.

· vPvB:

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.1 Substances**

· No CAS Désignation

67-63-0 ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE

· Code(s) d'identification

· Numéro CE:

200-661-7

· Numéro index:

603-117-00-0

· SVHC

néant

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· Remarques générales:

Contacter le personnel secouriste et le service Hygiène Sécurité Environnement.
LA RAPIDITÉ EST ESSENTIELLE.

· Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste

· Après ingestion:

Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer.
Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.
Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas de traitement spécifique requis.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
CO₂, poudre d'extinction, mousse, eau pulvérisée

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Un jet d'eau à grand débit peut propager le feu

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Les eaux de ruissellement vers les égouts peut provoquer un incendie ou une explosion.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

· Autres indications

Mettre de la mousse en quantités plus importantes puisqu'elle sera en partie détruite par le produit.
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

FR

(suite page 3)

Nom du produit: ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol. Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Eviter le contact avec la peau et les yeux
NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
Utiliser du matériel antidéflagrant
Le nettoyage à grandes eaux de quantité importantes en direction des égouts n'est pas autorisé.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
Convoyage pneumatique uniquement avec de l'azote.
Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)
Si possible, utiliser un système de transfert clos.
Reporter l'étiquetage d'origine sur tout récipient utilisé pour un prélèvement.
Prévoir des douches et fontaines oculaires sur les lieux d'utilisation.
- Préventions des incendies et des explosions:
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites doivent être facilement accessibles.
Mise à la terre des équipements
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- Stockage:
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Prévoir des sols étanches et résistants aux solvants.
Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
Les réservoirs de stockage doivent avoir une liaison équipotentielle électrique et une mise à la terre.
Selon les exigences particulières relatives au lieu de stockage, prévoir un système de rétention.
- Indications concernant le stockage commun:
Ne pas stocker avec les aliments.
Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
Conserver à l'écart des Produits incompatibles.
- Autres indications sur les conditions de stockage:
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

VLEP (France)	Valeur momentanée: 980 mg/m ³ , 400 ppm
VME (France)	Valeur momentanée: 980 mg/m ³ , 400 ppm
PEL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 980 mg/m ³ , 400 ppm
REL (U.S.A.)	Valeur momentanée: 1225 mg/m ³ , 500 ppm Valeur à long terme: 980 mg/m ³ , 400 ppm
TLV (U.S.A.)	Valeur momentanée: 984 mg/m ³ , 400 ppm Valeur à long terme: 492 mg/m ³ , 200 ppm
AGW (Allemagne)	Valeur à long terme: 500 mg/m ³ , 200 ppm 2(II);DFG, Y

(suite page 4)

FR

Nom du produit: ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE

(suite de la page 3)

· DNEL	
DNEL	(CONSUMMATEURS) Long terme - effets systémiques - cutanée: 319mg/kg Long terme - effets systémiques - inhalation: 89mg/m3 Long terme - effets systémiques - oral: 26mg/kg (TRAVAILLEURS) Long terme - effets systémiques - inhalation: 203,41 ppm Long terme - effets systémiques - cutanée: 888mg/kg

· PNEC Information non disponible

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

BEI (U.S.A.)	40 mg/L Medium: urine Time: end of shift at end of workweek Parameter: Acetone (background, nonspecific)
BGW (Allemagne)	25 mg/l Untersuchungsmaterial: Vollblut Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende Parameter: Aceton
	25 mg/l Untersuchungsmaterial: Urin Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende Parameter: Aceton

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

*Les mesures de contrôle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.
Si les contrôles techniques et les modes opératoires ne sont pas efficaces dans la prévention ou le contrôle de l'exposition, les équipements de protections individuels, qui donnent des résultats satisfaisants, doivent être utilisés.*

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

*Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Favoriser la mise en place de mesures de protection collectives par rapport aux mesures de protection individuelle.*

· Protection respiratoire:

*N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
En cas de risque d'exposition au delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire.
Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.*

· Filtre recommandé pour une utilisation momentanée:

*Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.
Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141)*

· Protection des mains:



Gants de protection

Norme EN 374

*Changer régulièrement les gants.
Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Il convient de tenir compte du fait que la résistance d'un gant est influencée par des facteurs tels que la température d'utilisation du produit, sa concentration, l'épaisseur du gant, le temps d'immersion. Préserver du risque chimique demande de connaître également l'ensemble des autres paramètres propres au poste de travail (risque mécanique, thermique, dextérité requise, manipulation de pièces abrasives).
Se référer aux informations sur les résistances chimiques du fabricant de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles.*

· Matériau des gants

Caoutchouc fluoré (Viton)
Caoutchouc nitrile

*Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
Épaisseur du matériau recommandée: ≥ selon fabricant*

· Temps de pénétration du matériau des gants

*Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré par la norme EN374 en raison des nombreux effets extérieurs spécifiques à un poste de travail.
Valeur pour la perméabilité: taux ≥ selon fabricant*

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.04.2019

Révision: 09.04.2019

Nom du produit: ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Genre alcool
Seuil olfactif:	Information non disponible

· valeur du pH: Non déterminé.

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:	-89 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	82 °C

· Point d'éclair: 12 °C

· Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

· Température d'auto-inflammation: 425 °C

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité: >399°C

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion:

Inférieure:	2 Vol %
Supérieure:	12 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C: 42 hPa

· Densité à 20 °C: 0,785 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Soluble

· Coefficient de partage: n-octanol/eau: Voir chapitre 12
Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique à 20 °C:	2,5 mPas
Cinématique:	Non déterminé.

· **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· VOC (selon Directive 1999/13/CE): Le produit est considéré comme COV selon cette directive.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.2 Stabilité chimique**

· Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Dégagement de gaz/vapeurs inflammables.

· **10.4 Conditions à éviter**Chaleur / source de chaleur
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.· **10.5 Matières incompatibles:**Les agents oxydants
Acides forts
Aluminium· **10.6 Produits de décomposition dangereux:** La combustion génère des oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**· **Toxicité aiguë:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD50	5.840 mg/kg (rat) (Valeur de la littérature)
Dermique	LD50	13.900 mg/kg (rab) (Valeur de la littérature)
Inhalatoire	LC50	>25.000 mg/l (rat)

· Par voie orale:

Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

· Par voie cutanée:

Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

· Par inhalation:

Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

· **Effet primaire d'irritation:**

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.04.2019

Révision: 09.04.2019

Nom du produit: ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE

(suite de la page 5)

- **Sensibilisation:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):**
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

CE50 (écologique) (statique)	>10.000 mg/l (DAPHNIES) (24h) <i>Daphnia magna</i>
LC50 (écologique) (statique)	9.640 mg/l (POISSONS) (96h) <i>Pimephales promelas</i>

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodegradabilité	98 % (OTH) Facilement biodégradable
------------------	--

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Log Pow	0,5 (OTH)
---------	-----------

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques:
- Valeur DCO: Information non disponible
- Valeur DBO5: Information non disponible
- Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB**
- PBT: Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
Non applicable.
- vPvB: Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8.
Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes recommandées d'élimination.
- Code déchet: Des données concernant l'utilisation par le consommateur sont nécessaires pour déterminer le code déchet.
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.
Ne pas découper, perforer ou souder sur ou à proximité des emballage vides.
Les emballages vides peuvent contenir des résidus dangereux.
Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé.
Ne pas traiter l'emballage vide comme un déchets ménager.
Ne pas incinérer un emballage fermé.
- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, IMDG, IATA UN1219

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR 1219 ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)
- IMDG, IATA ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)

(suite page 7)

FR

Nom du produit: ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE

(suite de la page 6)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe 3 (F1) Liquides inflammables.
· Étiquette 3

· IMDG, IATA



· Class 3 Liquides inflammables.
· Label 3

14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA II

14.5 Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

· Indice Kemler: 33
· No EMS: F-E,S-D

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ) 1L
· Quantités exceptées (EQ) Code: E2
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

· Catégorie de transport

2

· Code de restriction en tunnels

D/E

· IMDG

· Limited quantities (LQ) 1L
· Excepted quantities (EQ) Code: E2
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 1219 ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE), 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· TSCA (Loi sur le contrôle des substances

· Principales Inventory of Chemicals and Chemical Substances la substance est comprise

· Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substances la substance est comprise

· Australian Inventory of Chemical Substances la substance est comprise

· Canadian Domestic Substances List (DSL) la substance est comprise

· Korean Existing Chemical Inventory la substance est comprise

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 voir chapitre 2

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

la substance n'est pas comprise

· Catégorie SEVESO

LIQUIDES INFLAMMABLES
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3, 40

· Indications sur les restrictions de travail:

Rubriques nomenclature ICPE (France): 4331
Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.04.2019

Révision: 09.04.2019

Nom du produit: ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE

(suite de la page 7)

- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 Néant
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Domaines d'application selon la directive 98/8/CE - Règlement CE 528/2012. Non concerné
- Service établissant la fiche technique: -
voir Rubrique 1
- Contact: -
Voir Rubrique 1
- Acronymes et abréviations: RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.04.2019

Révision: 09.04.2019

Nom du produit: ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE

(suite de la page 8)

Annexe: Scénario d'exposition

· **Désignation brève du scénario d'exposition** Voir annexe 1.

FR

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
ANNEXE	
Titre:	
Fabrication de la substance	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU10, SU3, SU8, SU9
Catégories de processus	PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1, ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Fabrication de la substance ou utilisation en tant qu'intermédiaire, agent d'extraction ou produit chimique de	

processus. Inclus le recyclage/la récupération, les transferts de produit, le stockage, l'entretien et le chargement (y compris navire/barge, camion/wagon et conteneur de vrac).
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs
Propriétés du produit
liquide
Durée, fréquence et quantité
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Expositions générales (systèmes clos) PROC1

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes clos) PROC2

Manipuler la substance dans un système clos.

Expositions générales (systèmes clos) PROC3

Manipuler la substance dans un système clos.

Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4

Manipuler la substance dans un système clos.

Echantillonnage de processus PROC8b

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Activités de laboratoire PROC15

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Transferts en vrac (systèmes ouverts) PROC8b

Manipuler la substance dans un système clos.

Transferts en vrac (systèmes clos) PROC8b

Veiller à ce que les transferts de produit s'effectuent sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air.

Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.

Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a

Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.

Supprimer immédiatement les déversements.

Stockage PROC2

stocker la substance dans un système fermé.

Eviter l'échantillonnage par puisage.

prévoir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure).

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement**Caractéristiques du produit**

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Distribution de la substance	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3, SU8, SU9
Catégories de processus	PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6A, ERC6B, ERC6C, ERC6D, ERC7
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Chargement (y compris chargement de navire/barge, wagon/camion et conteneur intermédiaire de vrac) et reconditionnement (y compris fûts et petits emballages) de la substance, y compris son échantillonnage, son stockage, son déchargement, sa distribution et les activités de laboratoire associées.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC1 Manipuler la substance dans un système clos.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC2 Manipuler la substance dans un système clos.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC3 Manipuler la substance dans un système clos.	
Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4 Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.	
Echantillonnage de processus PROC3 Eviter l'échantillonnage par puisage.	

Activités de laboratoire PROC15
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Transferts en vrac (systèmes clos) PROC8b
Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.
Transferts en vrac (systèmes ouverts) PROC8b
Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.
Remplissage de fûts et petits emballages PROC9
Supprimer immédiatement les déversements.
Mettre les couvercles sur les conteneurs immédiatement après utilisation.
Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a
Appliquer des procédures d'entrée dans les capacités de stockage prévoyant l'utilisation d'une alimentation en air comprimé.
Stockage PROC2
stocker la substance dans un système fermé.
Eviter l'échantillonnage par puisage.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement

Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU10, SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC14, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Formulation, emballage et reconditionnement de la substance et de ses mélanges dans des opérations par lots ou continues, y compris stockage, transferts de produits, mélange, formation de comprimés, compression, formation de pastilles, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, entretien et activités de laboratoire associées.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC1 Manipuler la substance dans un système clos.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC2 Manipuler la substance dans un système clos.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC3 Manipuler la substance dans un système clos.	
Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4 Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Processus par lots à températures élevées L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC3	

Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Echantillonnage de processus PROC3
Eviter l'échantillonnage par puisage.
Activités de laboratoire PROC15
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Transferts en vrac PROC8b
Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.
Supprimer immédiatement les déversements.
Ventiler à distance les vapeurs déplacées.
Opérations de mélange (systèmes ouverts) PROC5
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Manuel Transfert/versage depuis des conteneurs PROC8a
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Transferts en fûts/par lots PROC8b
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC14
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Remplissage de fûts et petits emballages PROC9
Mettre les couvercles sur les conteneurs immédiatement après utilisation.
Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a
Appliquer des procédures d'entrée dans les capacités de stockage prévoyant l'utilisation d'une alimentation en air comprimé.
Stockage PROC2
stocker la substance dans un système fermé.
Eviter l'échantillonnage par puisage.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
<p>Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]</p> <p>Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]</p> <p>Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]</p> <p>Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]</p>
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation dans les revêtements et peintures - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions durant l'utilisation (y compris réception de produits, stockage, préparation et transfert de vrac et semi-vrac, application par pulvérisateur, rouleau, pistolet, trempage, flux, lit fluidisé sur lignes de production et formation de film) et nettoyage d'équipement, entretien et activités de laboratoire associées.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC1	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Expositions générales (systèmes clos) avec collecte d'échantillons Utilisation en systèmes confinés PROC2	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Formation de film - séchage forcé (50-100°C). Etuve (>100°C). Durcissement par radiation UV/EB PROC2	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Opérations de mélange (systèmes clos) Expositions générales (systèmes clos) PROC3	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Formation de film - séchage à l'air PROC4	

Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Préparation du produit pour application Opérations de mélange (systèmes ouverts) PROC5
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Pulvérisation (automatique/robotisée) PROC7
Prévoir une ventilation avec extraction d'air aux points d'émission lorsque le contact avec le lubrifiant chaud (>50°C) est probable.
Transferts de produit PROC8a
Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.
Transferts de produit PROC8b
Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.
Application au rouleau, au pistolet et par flux PROC10
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Trempage, immersion et versage PROC13
Eviter le contact manuel avec des outils humides.
Activités de laboratoire PROC15
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Transferts de produit Transferts en fûts/par lots Transfert/versage depuis des conteneurs PROC9
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC14
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition**Titre:**

Utilisation dans les agents de nettoyage - Industriel

descripteur d'utilisation

secteur(s) d'utilisation

SU3

Catégories de processus

PROC1, PROC10, PROC13, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC4

Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement

Processus, tâches, activités couverts

Couvre l'utilisation en tant que composant de produits de nettoyage, y compris le transfert depuis le stockage, le déversement depuis des fûts ou conteneurs, les expositions durant le mélange/la dilution dans la phase préparatoire et les activités de nettoyage (y compris par pulvérisation, au pinceau, par trempage, par essuyage, automatisés et manuels), durant l'entretien et le nettoyage d'équipement associés.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques**Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs****Propriétés du produit**

liquide

Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].

L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Transferts en vrac PROC8a

Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.

Processus automatisé avec systèmes (semi) clos Utilisation en systèmes confinés PROC2

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Processus automatisé avec systèmes (semi) clos Transferts en fûts/par lots Utilisation en systèmes confinés PROC3

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Application de produits de nettoyage en systèmes clos PROC2

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC8b

Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.
Utilisation dans des processus confinés par lots PROC4
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Dégraissage de petits objets en station de lavage PROC13
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Nettoyage avec nettoyeurs basse pression PROC10
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Nettoyage avec nettoyeurs haute pression PROC7
prévoir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure).
Manuel Surfaces nettoyage PROC10
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation dans les opérations de production et de forage sur les champs pétroliers - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Opérations de production et de forage sur des champs pétroliers (y compris boues de forage et nettoyage de puits), y compris transferts de produit, formulation sur site, opération de trépan, de chambre vibrante et entretien associé.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Transferts en vrac PROC8b	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC8b	
Manipuler la substance dans un système clos.	
(Re)formulation de boue de forage PROC3	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Opérations des plateformes de forage PROC4	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Opération d'équipement de filtration des particules solides - expositions aux vapeurs PROC4	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Opération d'équipement de filtration des particules solides - expositions aux aérosols PROC4	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Nettoyage d'équipement de filtration des particules solides PROC8a	

Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Traitement et élimination des solides de filtration PROC3
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Echantillonnage de processus PROC3
Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.
Supprimer immédiatement les déversements.
Ventiler à distance les vapeurs déplacées.
Expositions générales (systèmes clos) PROC1
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Versage depuis de petits conteneurs PROC8a
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Traitement par lots PROC1
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Traitement par lots PROC2
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la

santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement

Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Lubrifiants - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC13, PROC17, PROC18, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4, ERC7
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation de formulations de lubrifiants dans des systèmes clos et ouverts, y compris opérations de transfert, opération de moteurs/machines et articles similaires, recyclage d'articles rejetés, entretien d'équipement et élimination des déchets.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC1 Manipuler la substance dans un système clos.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC2 Manipuler la substance dans un système clos.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC3 Manipuler la substance dans un système clos.	
Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4 Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Transferts en vrac PROC8b Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion. Supprimer immédiatement les déversements.	

Ventiler à distance les vapeurs déplacées.

Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC8a

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC8b

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Remplissage initial d'équipement en usine PROC9

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Exploitation et lubrification d'équipement ouvert à haute énergie PROC17

Restreindre la zone des ouvertures à l'équipement.

Exploitation et lubrification d'équipement ouvert à haute énergie PROC18

Restreindre la zone des ouvertures à l'équipement.

Application au rouleau ou au pinceau PROC10

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Traitement par trempage et versage PROC13

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Pulvérisation PROC7

Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au moment des ouvertures.

Automatiser l'activité là où cela est possible.

Entretien (de plus grandes parties d'usine) et installation de machines PROC8b

Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.

Entretien (de plus grandes parties d'usine) et installation de machines L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC8b

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Entretien de petites articles PROC8a

Eviter le contact manuel avec des outils humides.

Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.

Recyclage d'articles rejetés PROC9

Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.

Stockage PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

Eviter l'échantillonnage par puisage.

Stockage PROC2

stocker la substance dans un système fermé.

Eviter l'échantillonnage par puisage.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition**Titre:**

Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Industriel

descripteur d'utilisation

secteur(s) d'utilisation

SU3

Catégories de processus

PROC1, PROC10, PROC13, PROC17, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC4

Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement

Processus, tâches, activités couverts

Couvre l'utilisation dans les formulations de fluides pour le travail des métaux (MWF)/les huiles de laminage y compris opérations de transfert, activités de laminage et de recuit, de coupe/usinage, applications automatisées et manuelles de protections contre la corrosion (y compris au pinceau, par trempage et pulvérisation), entretien d'équipement, vidange et élimination d'huiles usagées.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques**Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs****Propriétés du produit**

liquide

Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].

L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Expositions générales (systèmes clos) PROC1

Manipuler la substance dans un système clos.

Expositions générales (systèmes clos) PROC2

Manipuler la substance dans un système clos.

Expositions générales (systèmes clos) PROC3

Manipuler la substance dans un système clos.

Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Transferts en vrac PROC8b

Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.

Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC8b

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC5

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC9

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Echantillonnage de processus PROC8b

Utiliser un équipement dédié.

Opérations d'usinage des métaux PROC17

Restreindre la zone des ouvertures à l'équipement.

Traitement par trempage et versage PROC13

Laisser au produit le temps de s'écouler de la pièce d'ouvrage.

Automatiser l'activité là où cela est possible.

Pulvérisation PROC7

Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au moment des ouvertures.

Automatiser l'activité là où cela est possible.

Application au rouleau ou au pinceau PROC10

Éviter les projections.

Laminage/façonnage automatisé des métaux L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC2

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Laminage/façonnage semi-automatisé des métaux L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC17

Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au moment des ouvertures.

Automatiser l'activité là où cela est possible.

Laminage/façonnage semi-automatisé des métaux PROC4

Automatiser l'activité là où cela est possible.

Nettoyage et entretien d'équipements Installation spécialisée PROC8b

Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.

Nettoyage et entretien d'équipements Installation non spécialisée PROC8a

Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.

Stockage PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

Stockage PROC2

stocker la substance dans un système fermé.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement**Caractéristiques du produit**

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition**Titre:**

Agents de soufflage

descripteur d'utilisation

secteur(s) d'utilisation

SU3

Catégories de processus

PROC1, PROC12, PROC2, PROC3, PROC8b, PROC9

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC4

Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement

Processus, tâches, activités couverts

Utilisation comme agent de soufflage pour mousses rigides et flexibles, y compris transferts de produit, mélange et injection, durcissement, coupe, stockage et emballage.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques**Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs****Propriétés du produit**

liquide

Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].

L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Transferts en vrac PROC8b

Utiliser des facilités de récupération des vapeurs lorsque nécessaire

Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.

Opérations de mélange (systèmes clos) PROC1

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Extrusion et expansion de polymérisat PROC12

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Découpage et rabotage PROC12

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Collecte et re-traitement de copeaux, de morceaux, etc. PROC12

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Emballage de produits PROC12

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Stockage PROC12

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Opérations de mélange (systèmes clos) L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC3

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Stockage intermédiaire de polymères L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC3

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

centrifugation y compris vidange L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC3

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Séchage et stockage PROC12

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Emballage en semi-vrac PROC8b

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Traitement par chauffage L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC12

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Séchage et stockage PROC12

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Fabrication d'article par moulage L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC12

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Découpage par fil chauffant Manuel PROC12

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement**Caractéristiques du produit**

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition**3.1. Santé**

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition**4.1. Santé**

Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement

Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation en tant que liants et agents de décoffrage - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC13, PROC14, PROC2, PROC3, PROC4, PROC6, PROC7, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation en tant que liants et agents de décoffrage, y compris transferts de produit, mélange, application (y compris par pulvérisation et au pinceau) et manipulation des déchets.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Transferts de produit PROC1	
Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.	
Transferts de produit PROC2	
Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.	
Transferts de produit PROC3	
Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.	
Transferts en fûts/par lots PROC8b	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Opérations de mélange (systèmes clos) PROC3	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Opérations de mélange (systèmes ouverts) PROC4	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	

Façonnage avec moule PROC14
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Opérations de coulage (systèmes ouverts) L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). Production d'aérosol due à une température de procédé élevée PROC6
Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.
Pulvérisation Machine PROC7
Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au moment des ouvertures.
Automatiser l'activité là où cela est possible.
Application au rouleau ou au pinceau PROC10
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Pulvérisation Manuel PROC7
Opérer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air.
Stockage PROC1
stocker la substance dans un système fermé.
Stockage PROC2
stocker la substance dans un système fermé.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des

risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition**Titre:**

Utilisation en tant que carburant - Industriel

descripteur d'utilisation

secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC16, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC7
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 7.12a.v1

Processus, tâches, activités couverts

Couvre l'utilisation en tant que carburant (ou additif pour carburant) et inclus les activités liées au transfert, à l'utilisation, à l'entretien d'équipement et à la manipulation des déchets.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques**Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs****Propriétés du produit**

liquide

Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].

L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Transferts en vrac PROC8b

Manipuler la substance dans un système clos.

Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.

Transferts en fûts/par lots PROC8b

Eviter les déversements lors de la déconnexion de la pompe.

Expositions générales (systèmes clos) PROC1

Manipuler la substance dans un système clos.

Expositions générales (systèmes clos) PROC2

Manipuler la substance dans un système clos.

Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a

Appliquer des procédures d'entrée dans les capacités de stockage prévoyant l'utilisation d'une alimentation en air comprimé.

Nettoyage de récipient / conteneur PROC8a

Appliquer des procédures d'entrée dans les capacités de stockage prévoyant l'utilisation d'une alimentation en air comprimé.
Stockage PROC1
stocker la substance dans un système fermé. Eviter l'échantillonnage par puisage.
Stockage PROC2
stocker la substance dans un système fermé. Eviter l'échantillonnage par puisage.
Utilisation en tant que carburant PROC1
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Utilisation en tant que carburant PROC2
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Utilisation en tant que carburant (systèmes clos) PROC16
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
(systèmes clos) Utilisation en tant que carburant PROC3
Manipuler la substance dans un système clos. aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des

risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Fluides fonctionnels - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC7
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Utilisation en tant que fluides fonctionnels p. ex. huiles pour câbles, huiles de transfert, liquides de refroidissement, isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans des équipements industriels, y compris entretien et transferts de produit associés.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Transferts en vrac (systèmes clos) PROC1	
Transfert via des conduites fermées Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.	
Transferts en vrac (systèmes clos) PROC2	
Transfert via des conduites fermées Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.	
Transferts en fûts/par lots PROC8b	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Remplissage d'articles/équipements (systèmes clos) PROC9	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC8a	

vider soigneusement le récipient.
Expositions générales (systèmes clos) PROC2
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Expositions générales (systèmes ouverts) L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC4
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Recyclage d'articles rejetés PROC9
Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.
Entretien d'équipements PROC8a
Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.
Stockage PROC1
stocker la substance dans un système fermé.
Stockage PROC2
stocker la substance dans un système fermé.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement

Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation en laboratoires - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC10, PROC15
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2, ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transferts de produit et nettoyage des équipements	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Activités de laboratoire PROC15	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
nettoyage PROC10	
prévoir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure).	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]	

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Production et traitement du caoutchouc	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU10
Catégories de processus	PROC1, PROC13, PROC14, PROC15, PROC2, PROC21, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1, ERC4, ERC6D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 4.19.v1
Processus, tâches, activités couverts	
Fabrication de pneus et d'articles généraux en caoutchouc, y compris transformation de caoutchouc brut (non vulcanisé), la manipulation et le mélange des additifs de caoutchouc, la vulcanisation, le refroidissement et la finition.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Transferts de produit (systèmes clos) PROC1 Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Transferts de produit (systèmes clos) PROC2 Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Transferts de produit PROC8b Manipuler la substance dans un système clos.	
Pesée de vrac PROC1 Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Pesée de vrac PROC2 Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Pesée à petite échelle PROC9	

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Prémélange d'additif PROC3

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Prémélange d'additif PROC4

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Prémélange d'additif PROC5

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Transferts de produit PROC8b

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Transferts de produit PROC9

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Calandrage (y compris Banbury) L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC6

Minimiser l'exposition à l'aide d'une isolation complète avec extraction d'air de l'opération ou de l'équipement.

Pressage de morceaux de caoutchouc non vulcanisé PROC14

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Fabrication de pneumatiques PROC7

Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au moment des ouvertures.

Vulcanisation L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC6

Minimiser l'exposition à l'aide d'une isolation complète avec extraction d'air de l'opération ou de l'équipement.

Vulcanisation L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). Manuel PROC6

Prévoir une ventilation avec extraction d'air aux points de transfert du produit et aux autres ouvertures.

Refroidissement d'articles durcis L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC6

Minimiser l'exposition à l'aide d'une isolation complète avec extraction d'air de l'opération ou de l'équipement.

Production d'articles par trempage et versage PROC13

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Opérations de finition PROC21

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Entretien d'équipements PROC8a

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Stockage PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

Stockage PROC2

stocker la substance dans un système fermé.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions

atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Traitement de polymères - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU10, SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC13, PROC14, PROC2, PROC21, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Traitement de formulations de polymères y compris transferts de produit, manipulation d'additifs (p. ex. pigments, stabilisants, charges, plastifiants, etc.), opérations de moulage, vulcanisation et formage, recyclage de produit, stockage et entretien associé.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Transferts en vrac (systèmes clos) PROC1 Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Transferts en vrac (systèmes clos) PROC2 Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Transferts en vrac PROC8b Manipuler la substance dans un système clos.	
Pesée de vrac PROC1 Manipuler la substance dans un système clos.	
Pesée de vrac PROC2 Manipuler la substance dans un système clos.	
Pesée à petite échelle PROC9	

Manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions. Prémélange d'additif PROC3
Manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions. Prémélange d'additif PROC4
Manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions. Prémélange d'additif Eviter d'opérer pendant plus de 4 heures. PROC5
Manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions. Transferts en vrac PROC8b
Utiliser des coupleurs avec déconnexion à sec pour le transfert de produit. Transferts en vrac PROC9
Utiliser des coupleurs avec déconnexion à sec pour le transfert de produit. Calandrage (y compris Banbury) L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC6
Aucunes mesures spécifiques identifiées. Production d'articles par trempage et versage PROC13
Aucunes mesures spécifiques identifiées. Extrusion et fabrication de mélanges maîtres PROC14
Aucunes mesures spécifiques identifiées. Moulage d'articles par injection PROC14
Aucunes mesures spécifiques identifiées. Opérations de finition PROC21
Aucunes mesures spécifiques identifiées. Entretien d'équipements PROC8a
Supprimer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en sécurité. Stockage PROC1
stocker la substance dans un système fermé. Stockage PROC2
stocker la substance dans un système fermé.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Produits chimiques de traitement de l'eau - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC13, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC3, ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation de la substance pour le traitement de l'eau dans des installations industrielles en systèmes ouverts et clos	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Transferts en vrac Installation spécialisée PROC2	
Manipuler la substance dans un système clos. Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.	
Transferts en fûts/par lots PROC8b	
Eviter les déversements lors de la déconnexion de la pompe.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC3	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4	
Restreindre la zone des ouvertures à l'équipement.	
Versage depuis de petits conteneurs PROC13	
vider soigneusement le récipient.	
Entretien d'équipements PROC8a	

Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.
Stockage PROC1
stocker la substance dans un système fermé.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition**Titre:**

Produits chimiques - industrie minière

descripteur d'utilisation

secteur(s) d'utilisation

SU3

Catégories de processus

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC4

Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement

Processus, tâches, activités couverts

Couvre l'utilisation de la substance dans des processus d'extraction d'opérations minières, y compris transferts de produit, activités d'extraction et de séparation, récupération de la substance et élimination de la substance.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques**Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs****Propriétés du produit**

liquide

Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].

L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Transferts en vrac PROC2

Transfert via des conduites fermées

Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.

Transferts en fûts/par lots PROC8b

Eviter les déversements lors de la déconnexion de la pompe.

Versage depuis de petits conteneurs PROC9

Manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.

Expositions générales (systèmes clos) PROC3

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes ouverts) PROC5

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

séparation de phases (systèmes clos) PROC4

Aucunes mesures spécifiques identifiées. processus d'échange d'ions (systèmes clos) PROC2
Aucunes mesures spécifiques identifiées. Echantillonnage de processus PROC3
Aucunes mesures spécifiques identifiées. Opérations de mélange (systèmes clos) PROC1
Aucunes mesures spécifiques identifiées. Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a
Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.
Stockage PROC1 stocker la substance dans un système fermé.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement

Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation dans les revêtements et peintures - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions durant l'utilisation (y compris réception de produits, stockage, préparation et transfert de vrac et semi-vrac, application manuelle par pulvérisateur, rouleau, pinceau, pistolet ou méthodes similaires, et formation de film) et nettoyage d'équipement, entretien et activités de laboratoire associées.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC1	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC2	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Expositions générales (systèmes clos) Utilisation en systèmes confinés PROC2	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Préparation du produit pour application PROC3	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Formation de film - séchage à l'air Extérieur. PROC4	

Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Formation de film - séchage à l'air Intérieur PROC4
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Préparation du produit pour application Intérieur PROC5
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Préparation du produit pour application Extérieur. PROC5
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Transferts de produit Transferts en fûts/par lots PROC8a
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Transferts de produit Transferts en fûts/par lots PROC8b
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Application au rouleau, au pistolet et par flux Intérieur PROC10
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Application au rouleau, au pistolet et par flux Extérieur. PROC10
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Manuel Pulvérisation Intérieur PROC11
Opérer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air.
Manuel Pulvérisation Extérieur. PROC11
Veiller à ce que l'opération ait lieu en extérieur.
Trempage, immersion et versage Intérieur PROC13
Eviter le contact manuel avec des outils humides.
Supprimer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en sécurité.
Trempage, immersion et versage Extérieur. PROC13
Eviter le contact manuel avec des outils humides.
Supprimer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en sécurité.
Activités de laboratoire PROC15
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Application manuelle - peintures au doigt, pastels, adhésifs Intérieur PROC19
Veiller à ce que les portes et fenêtres soient ouvertes.
Application manuelle - peintures au doigt, pastels, adhésifs Extérieur. PROC19
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation dans les agents de nettoyage - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation en tant que composant de produits de nettoyage, y compris le déversement depuis des fûts ou conteneurs et les expositions durant le mélange/la dilution dans la phase préparatoire et les activités de nettoyage (y compris par pulvérisation, au pinceau, par trempage, par essuyage, automatisés et manuels).	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC8b Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Processus automatisé avec systèmes (semi) clos Utilisation en systèmes confinés PROC2 Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Processus automatisé avec systèmes (semi) clos Transferts en fûts/par lots Utilisation en systèmes confinés PROC3 Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Processus semi-automatisé (p. ex. application semi-automatique de produits de soin et d'entretien des sols) PROC4 Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC8a	

Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Manuel Surfaces nettoyage Trempage, immersion et versage PROC13
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Nettoyage avec nettoyeurs basse pression Application au rouleau, au pinceau Pas d'aspersion PROC10
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Nettoyage avec nettoyeurs haute pression Pulvérisation Intérieur PROC11
prévoir un bon niveau de ventilation globale. La ventilation naturelle est assurée par portes, fenêtres, etc. Une ventilation contrôlée signifie que l'air est fourni ou évacué à l'aide d'un ventilateur puissant.
Nettoyage avec nettoyeurs haute pression Pulvérisation Extérieur. PROC11
Limiter la concentration de la substance dans le mélange à 1%.
Veiller à ce que l'opération ait lieu en extérieur.
Manuel Surfaces nettoyage Pulvérisation PROC10
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Application manuelle ad hoc à l'aide de pistolets pulvérisateurs à gâchette, par trempage, etc Application au rouleau, au pinceau PROC10
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
OU BIEN
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Application de produits de nettoyage en systèmes clos Extérieur. PROC4
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Nettoyage des appareils médicaux PROC4
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
--

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
--

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
--

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
--

4.2. Environnement

Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition**Titre:**

Utilisation dans les opérations de production et de forage sur les champs pétroliers - Professionnel

descripteur d'utilisation

secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	

Processus, tâches, activités couverts

Opérations de forage sur des champs pétroliers (y compris boues de forage et nettoyage de puits), y compris transferts de produit, formulation sur site, opération de trépan, de chambre vibrante et entretien associé.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques**Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs****Propriétés du produit**

liquide

Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].

L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Transferts en vrac PROC8b

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Prévoir une ventilation globale mécaniquement assistée.

Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC8b

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Prévoir une ventilation globale mécaniquement assistée.

(Re)formulation de boue de forage PROC3

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Opérations des plateformes de forage PROC4

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Prévoir une ventilation globale mécaniquement assistée.

Opération d'équipement de filtration des particules solides - expositions aux vapeurs PROC4

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Prévoir une ventilation globale mécaniquement assistée.
Opération d'équipement de filtration des particules solides - expositions aux aérosols PROC4
prévoir un bon niveau de ventilation globale. La ventilation naturelle est assurée par portes, fenêtres, etc. Une ventilation contrôlée signifie que l'air est fourni ou évacué à l'aide d'un ventilateur puissant.
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Nettoyage d'équipement de filtration des particules solides PROC8a
Prévoir une ventilation globale mécaniquement assistée.
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Traitement et élimination des solides de filtration PROC3
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Echantillonnage de processus PROC3
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Expositions générales (systèmes clos) PROC1
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Versage depuis de petits conteneurs PROC8a
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Prévoir une ventilation globale mécaniquement assistée.
Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Prévoir une ventilation globale mécaniquement assistée.
Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Prévoir une ventilation globale mécaniquement assistée.
Traitement par lots PROC2
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition**4.1. Santé**

Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement

Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Lubrifiants - Professionnel (faible rejet)	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC2, PROC20, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation de formulations de lubrifiants dans des systèmes clos et ouverts, y compris opérations de transfert, opération de moteurs et articles similaires, recyclage d'articles rejetés, entretien d'équipement et élimination d'huile usagée.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC1	
Manipuler la substance dans un système clos. aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC2	
Manipuler la substance dans un système clos. aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC3	
Manipuler la substance dans un système clos. aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
Exploitation d'équipement contenant des huiles moteur et similaires PROC20	

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Transferts en vrac PROC8b

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation spécialisée PROC8b

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation non spécialisée PROC8a

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Exploitation et lubrification d'équipement ouvert à haute énergie Intérieur PROC17

Restreindre la zone des ouvertures à l'équipement.

Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

Exploitation et lubrification d'équipement ouvert à haute énergie PROC18

Restreindre la zone des ouvertures à l'équipement.

Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

Exploitation et lubrification d'équipement ouvert à haute énergie Extérieur. PROC17

Veiller à ce que l'opération ait lieu en extérieur.

Entretien (de plus grandes parties d'usine) et installation de machines PROC8b

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Entretien (de plus grandes parties d'usine) et installation de machines L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC8b

Prévoir une ventilation avec extraction d'air aux points d'émission lorsque le contact avec le lubrifiant chaud (>50°C) est probable.

Entretien de petites articles L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC8a

Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 avec type de filtre A/P2 ou mieux.

Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.

Service lubrifiant-moteur PROC9

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Application au rouleau ou au pinceau PROC10

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Pulvérisation PROC11

Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au moment des ouvertures.

OU BIEN

Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 avec type de filtre A/P2 ou mieux.

Eviter d'opérer pendant plus de 4 heures.

Traitement par trempage et versage PROC13

Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au moment des ouvertures.

Laisser au produit le temps de s'écouler de la pièce d'ouvrage.

OU BIEN

prévoir un bon niveau de ventilation globale. La ventilation naturelle est assurée par portes, fenêtres, etc. Une ventilation contrôlée signifie que l'air est fourni ou évacué à l'aide d'un ventilateur puissant.

Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 avec type de filtre A/P2 ou mieux.

Laisser au produit le temps de s'écouler de la pièce d'ouvrage.

Traitement par lots PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

Traitement par lots PROC2

stocker la substance dans un système fermé.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation dans les formulations de fluides pour le travail des métaux (MWF) y compris opérations de transfert, activités ouvertes et confinées de laminage et de recuit, applications automatisées et manuelles de protections contre la corrosion, vidange et travail sur des articles contaminés/rejetés, et élimination d'huiles usagées.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC1 Manipuler la substance dans un système clos. aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC2 Manipuler la substance dans un système clos. aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC3 Manipuler la substance dans un système clos. aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
Transferts en vrac PROC8b Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.	

<p>Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation spécialisée PROC8b Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.</p> <p>Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation spécialisée PROC9 Aucunes mesures spécifiques identifiées.</p> <p>Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation non spécialisée PROC8a Eviter d'opérer pendant plus de 1 heure</p> <p>Echantillonnage de processus PROC8b Aucunes mesures spécifiques identifiées.</p> <p>Opérations d'usinage des métaux PROC17 Prévoir une ventilation globale mécaniquement assistée.</p> <p>Application au rouleau ou au pinceau PROC10 Aucunes mesures spécifiques identifiées.</p> <p>Pulvérisation PROC11 Prévoir une ventilation globale mécaniquement assistée.</p> <p>Traitement par trempage et versage PROC13 Laisser au produit le temps de s'écouler de la pièce d'ouvrage.</p> <p>Nettoyage et entretien d'équipements Installation non spécialisée PROC8a Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.</p> <p>Nettoyage et entretien d'équipements Installation spécialisée PROC8b Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.</p> <p>Stockage PROC1 Manipuler la substance dans un système clos. aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p>Stockage PROC2 Manipuler la substance dans un système clos. aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p>
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition**4.1. Santé**

Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement

Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation en tant que liants et agents de décoffrage - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC14, PROC2, PROC3, PROC4, PROC6, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation en tant que liants et agents de décoffrage, y compris transferts de produit, mélange, application par pulvérisation, application au pinceau et manipulation des déchets.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Transferts de produit (systèmes clos) PROC1	
Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.	
Transferts de produit (systèmes clos) PROC2	
Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.	
Transferts de produit (systèmes clos) PROC3	
Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.	
Transferts en fûts/par lots PROC8b	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
GES10.02.05 CS29 PROC3 [EXXONMOBIL IPA] PROC3	

Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Opérations de mélange (systèmes ouverts) PROC4
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Façonnage avec moule PROC14
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Opérations de coulage (systèmes ouverts) L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC6
Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.
Limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25%.
Pulvérisation Machine PROC11
Minimiser l'exposition à l'aide d'une isolation complète avec extraction d'air de l'opération ou de l'équipement.
Séparer cette activité des autres opérations.
Application au rouleau ou au pinceau PROC10
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Pulvérisation Manuel PROC11
Opérer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air.
Séparer cette activité des autres opérations.
Traitement par lots PROC1
stocker la substance dans un système fermé.
Traitement par lots PROC2
stocker la substance dans un système fermé.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement

Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisations agrochimiques - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC11, PROC13, PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Utilisation en tant qu'excipient agrochimique pour application en pulvérisation manuelle ou mécanique, en fumigation et en brouillard, y compris effluents de nettoyage des équipements et leur élimination.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Transfert/versage depuis des conteneurs PROC8b	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Opérations de mélange (systèmes ouverts) PROC4	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Pulvérisation/formation de brouillard par application manuelle PROC11	
Eviter d'opérer pendant plus de 4 heures. Limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25%.	
Pulvérisation/formation de brouillard par application mécanique PROC11	
Appliquer dans une cabine ventilée alimentée par une surpression d'air filtré et ayant un indice de protection >20.	
Application manuelle ad hoc à l'aide de pistolets pulvérisateurs à gâchette, par trempage, etc PROC13	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a	

Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.
Élimination des déchets PROC8a
Éliminer les déchets du produit ou les conteneurs usagés dans le respect des réglementations locales.
Stockage PROC1
stocker la substance dans un système fermé.
Stockage PROC2
stocker la substance dans un système fermé.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation en tant que carburant - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC16, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 9.12b.v1
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation en tant que carburant (ou additif pour carburant) et inclus les activités liées au transfert, à l'utilisation, à l'entretien d'équipement et à la manipulation des déchets.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Transferts en vrac PROC8b	
Manipuler la substance dans un système clos. Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.	
Transferts en fûts/par lots PROC8b	
Eviter les déversements lors de la déconnexion de la pompe.	
Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a	
Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.	
Nettoyage de récipient / conteneur PROC8a	
Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur. Appliquer des procédures d'entrée dans les capacités de stockage prévoyant l'utilisation d'une alimentation en air comprimé.	

<p>Stockage PROC1 stocker la substance dans un système fermé.</p> <p>(systèmes clos) Utilisation en tant que carburant PROC3 aucunes autres mesures spécifiques identifiées. Manipuler la substance dans un système clos.</p> <p>Utilisation en tant que carburant (systèmes clos) PROC16 aucunes autres mesures spécifiques identifiées. Manipuler la substance dans un système clos.</p> <p>ravitaillement en carburant PROC8b Eviter les déversements lors de la déconnexion de la pompe.</p> <p>Utilisation en tant que carburant PROC1 Manipuler la substance dans un système clos. aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p>Utilisation en tant que carburant PROC2 Manipuler la substance dans un système clos. aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p>
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition**Titre:**

Fluides fonctionnels - Professionnel

descripteur d'utilisation

secteur(s) d'utilisation

SU22

Catégories de processus

PROC1, PROC2, PROC20, PROC3, PROC8a, PROC9

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC9A, ERC9B

Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement

Processus, tâches, activités couverts

Utilisation en tant que fluides fonctionnels p. ex. huiles pour câbles, huiles de transfert, isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans des équipements professionnels fermés, y compris les expositions accidentelles durant l'entretien et les transferts de produit associés

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques**Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs****Propriétés du produit**

liquide

Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].

L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Transferts en fûts/par lots PROC8a

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Transfert/versage depuis des conteneurs PROC9

Eviter les déversements lors de la déconnexion de la pompe.

Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC9

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes clos) PROC1

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes clos) PROC2

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes clos) PROC3

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes ouverts) PROC20
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Expositions générales (systèmes ouverts) L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC20
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Recyclage d'articles rejetés PROC9
Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.
Entretien d'équipements PROC8a
Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.
Stockage PROC1
stocker la substance dans un système fermé.
Stockage PROC2
stocker la substance dans un système fermé.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement

Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Applications pour dégivrage et antigel - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC2, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Prévention de la formation de glace et dégivrage de véhicules, d'avions et autres équipements par pulvérisation.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contributeurs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Transferts en vrac PROC8b	
Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.	
Transferts de produit PROC8b	
Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.	
Pulvérisation/formation de brouillard par application mécanique Echantillonnage de processus L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC11	
Eviter d'opérer pendant plus de 1 heure	
Rester au vent/garder ses distances par rapport à la source.	
Pulvérisation/formation de brouillard par application mécanique L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC11	
Veiller à ce que l'opération ait lieu en extérieur.	
Eviter d'opérer pendant plus de 1 heure	
Rester au vent/garder ses distances par rapport à la source.	
Nettoyage et entretien d'équipements PROC10	

Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Applications routières et de construction	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8D, ERC8F
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Chargement en vrac (y compris chargements de navire / barge, wagon/camion et conteneurs de vrac intermédiaires)	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Transferts en fûts/par lots Installation non spécialisée PROC8a	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Transferts en fûts/par lots Installation spécialisée PROC8b	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Transferts en fûts/par lots Installation spécialisée L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC8b	
L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante).	
Utiliser un équipement dédié.	
Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.	
Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 avec type de filtre A ou mieux.	
Application au rouleau ou au pinceau PROC10	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Pulvérisation/formation de brouillard par application mécanique PROC11	

Automatiser l'activité là où cela est possible. Rester au vent/garder ses distances par rapport à la source. Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 avec type de filtre A ou mieux.
Trempage, immersion et versage PROC13 Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation en laboratoires - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC10, PROC15
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Utilisation de petites quantités en laboratoire, y compris transferts de produit et nettoyage des équipements.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Activités de laboratoire PROC15	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
nettoyage PROC10	
prévoir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure).	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]	

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition**Titre:**

Fabrication et utilisation d'explosifs

descripteur d'utilisation

secteur(s) d'utilisation

SU22

Catégories de processus

PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC8E

Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement

Processus, tâches, activités couverts

Couvre les expositions découlant de la fabrication et de l'utilisation d'explosifs en solution (y compris transfert de produit, mélange et chargement) et du nettoyage d'équipements.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques**Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs****Propriétés du produit**

liquide

Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].

L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Transferts en vrac PROC3

Manipuler la substance dans un système clos.

Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.

Ventiler à distance les vapeurs déplacées.

Transferts en fûts/par lots PROC8a

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Opérations de mélange (systèmes clos) PROC3

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Opérations de mélange (systèmes ouverts) PROC5

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Transferts de produit PROC8a

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Nettoyage et entretien d'équipements PROC8b

Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Transfert/versage depuis des conteneurs Installation non spécialisée PROC8a
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Entretien d'équipements PROC8a
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Stockage PROC1
stocker la substance dans un système fermé.
Stockage PROC2
stocker la substance dans un système fermé.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Traitement de polymères - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC14, PROC2, PROC21, PROC6, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Traitement de formulations de polymères y compris transferts de produit, activités de moulage et de formage, recyclage de produit et entretien associé.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Transferts en vrac (systèmes clos) PROC1	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Transferts en vrac (systèmes clos) PROC2	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Transferts de produit PROC8b	
Utiliser des systèmes de manipulation pour vrac ou semi-vmac.	
Moulage d'articles par injection PROC6	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Moulage d'articles par injection PROC14	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Retravail d'articles PROC21	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	

Entretien d'équipements PROC8a
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Stockage PROC1
stocker la substance dans un système fermé. aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Stockage PROC2
stocker la substance dans un système fermé. aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition**Titre:**

Produits chimiques de traitement de l'eau - Professionnel

descripteur d'utilisation

secteur(s) d'utilisation

SU22

Catégories de processus

PROC1, PROC13, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC8F

Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement

Processus, tâches, activités couverts

Couvre l'utilisation de la substance pour le traitement de l'eau dans des systèmes ouverts et clos.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques**Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs****Propriétés du produit**

liquide

Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].

L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Transferts en fûts/par lots PROC8b

Eviter les déversements lors de la déconnexion de la pompe.

Utiliser des pompes à tambour.

Expositions générales (systèmes clos) PROC3

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4

Restreindre la zone des ouvertures à l'équipement.

Versage depuis de petits conteneurs PROC13

vider soigneusement le récipient.

Eviter les déversements lors de la déconnexion de la pompe.

Entretien d'équipements PROC8a

Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.

Stockage PROC1
stocker la substance dans un système fermé.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation dans les revêtements et peintures - Consommateur	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produit	PC01, PC04, PC08, PC09A, PC09B, PC09C, PC15, PC18, PC23, PC24, PC31, PC34
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 8.3c.v1
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions durant l'utilisation (y compris transfert de produit et préparation, application manuelle par pulvérisateur, pinceau ou méthodes similaires) et nettoyage d'équipement.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	
Non applicable	
Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances inflammables une sélection des mesures suivantes doit être mise en place afin de contrôler l'ignition involontaire des substances inflammables. Ces mesures doivent être suffisantes pour empêcher des accidents mineurs qui pourraient se produire pendant l'utilisation par le consommateur. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.. Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Adhésifs, produits d'étanchéité Colles pour loisirs PC01	
Couvre les concentrations jusqu'à 30 %	
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour	
Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an	
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm ²	
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 9 grammes	
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure	
Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m ³	
Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)	
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales	
Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Adhésifs, produits d'étanchéité Colles pour bricolage (moquette, carrelage, parquet en bois) PC01	
Couvre les concentrations jusqu'à 30 %	
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour	
Couvre une utilisation jusqu'à 1 jours/an	
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 110 cm ²	

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 6390 grammes
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure
Couvre une exposition jusqu'à 6 heure(s)
Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales
Couvre l'utilisation à température ambiante.

Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en spray PC01

Couvre les concentrations jusqu'à 30 %
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour
Couvre une utilisation jusqu'à 6 jours/an
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm²
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 85.05 grammes
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure
Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)
Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales
Couvre l'utilisation à température ambiante.

Adhésifs, produits d'étanchéité Produits d'étanchéité PC01

Couvre les concentrations jusqu'à 30 %
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour
Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm²
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 75 grammes
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure
Couvre une exposition jusqu'à 1 heure(s)
Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales
Couvre l'utilisation à température ambiante.

Produits antigel et dégelant Lavage des vitres de véhicules PC04

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour
Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 0.5 grammes
Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par heure
Couvre une exposition jusqu'à 0.02 heure(s)
Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales
Couvre l'utilisation à température ambiante.

Produits antigel et dégelant Versement dans des radiateurs PC04

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour
Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428 cm²
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 2000 grammes
Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par heure
Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)
Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Produits antigel et dégelant Dégivreur de serrures PC04

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 214.4 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 4 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par heure

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.25 heure(s)

Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) PC08

Couvre les concentrations jusqu'à 5 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 128 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 27 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 0.33 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) PC08

Couvre les concentrations jusqu'à 15 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 128 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 35 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Revêtements et peintures, solvants, diluants Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide PC09A

Couvre les concentrations jusqu'à 27.5 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 6 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 744 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 2.2 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Revêtements et peintures, solvants, diluants Bouteille de spray aérosol PC09A

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 2 jours/an

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 215 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 0.33 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm²

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Revêtements et peintures, solvants, diluants Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) PC09A

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 3 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 491 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 2 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler Charges et mastic PC09B

Couvre les concentrations jusqu'à 2 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 12 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 85 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler Plâtres et enduits PC09B

Couvre les concentrations jusqu'à 2 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 12 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 13800 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 2 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler Pâte à modeler PC09B

Couvre les concentrations jusqu'à 10 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 254.4 cm²

Pour chaque utilisation, suppose une quantité ingérée de 1 grammes

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 13800

Couvre une exposition jusqu'à 6 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Peintures au doigt PC09C

Couvre les concentrations jusqu'à 15 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an

Pour chaque utilisation, suppose une quantité ingérée de 1.35 grammes

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 254.4 cm²

Couvre une exposition jusqu'à 6 heure(s)

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 13800

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Produits de traitement de surfaces non-métalliques Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide PC15

Couvre les concentrations jusqu'à 27.5 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 6 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 744 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 2.2 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Produits de traitement de surfaces non-métalliques Bouteille de spray aérosol PC15

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 2 jours/an

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 215 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 0.33 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm²

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Produits de traitement de surfaces non-métalliques Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) PC15

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 3 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 491 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 2 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Encres et toners PC18

Couvre les concentrations jusqu'à 10 %

Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 71.4 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 40 grammes
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure
Couvre une exposition jusqu'à 2.2 heure(s)
Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales
Couvre l'utilisation à température ambiante.
Produits pour tannage, teinture, finition, imprégnation et soin du cuir Produits lustrants, cire / cirage (sol, meubles, chaussures) PC23
Couvre les concentrations jusqu'à 50 %
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour
Couvre une utilisation jusqu'à 29 jours/an
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 430 cm²
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 56 grammes
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure
Couvre une exposition jusqu'à 1.23 heure(s)
Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales
Couvre l'utilisation à température ambiante.
Produits pour tannage, teinture, finition, imprégnation et soin du cuir Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) PC23
Couvre les concentrations jusqu'à 50 %
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour
Couvre une utilisation jusqu'à 8 jours/an
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 430 cm²
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 56 grammes
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure
Couvre une exposition jusqu'à 0.33 heure(s)
Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides PC24
Couvre les concentrations jusqu'à 100 %
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour
Couvre une utilisation jusqu'à 4 jours/an
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 468 cm²
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 2200 grammes
Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par heure
Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)
Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales
Couvre l'utilisation à température ambiante.
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Colles adhésives PC24
Couvre les concentrations jusqu'à 20 %
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour
Couvre une utilisation jusqu'à 10 jours/an
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 468 cm²
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 34 grammes
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.
Couvre une exposition jusqu'à
Couvre l'utilisation à température ambiante.
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales
Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays PC24

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 6 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 73 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Produits lustrants et mélanges de cires Produits lustrants, cire / cirage (sol, meubles, chaussures) PC31

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 29 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 430 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 142 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 1.23 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Produits lustrants et mélanges de cires Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) PC31

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 8 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 430 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 35 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 0.33 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation, y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC34

Couvre les concentrations jusqu'à 10 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 115 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 1 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement**Caractéristiques du produit**

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition**Titre:**

Utilisation dans les agents de nettoyage - Consommateur

descripteur d'utilisation

secteur(s) d'utilisation

SU21

Catégories de produit

PC03, PC04, PC08, PC09A, PC09B, PC09C, PC24, PC35, PC38

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC8A, ERC8D

Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement

Processus, tâches, activités couverts

Couvre les expositions générales des consommateurs découlant de l'utilisation de produits ménagers vendus comme produits de lavage et de nettoyage, aérosols, revêtements, dégivrants, lubrifiants et produits d'assainissement de l'air.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques**Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur****Propriétés du produit**

liquide

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs

Non applicable

Scénarios contributeurs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances inflammables une sélection des mesures suivantes doit être mise en place afin de contrôler l'ignition involontaire des substances inflammables. Ces mesures doivent être suffisantes pour empêcher des accidents mineurs qui pourraient se produire pendant l'utilisation par le consommateur. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.. Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Produits d'assainissement de l'air Assainissement de l'air, action instantanée (sprays aérosols) PC03

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 4 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 0.1 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.25 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm²**Produits d'assainissement de l'air Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide) PC03**

Couvre les concentrations jusqu'à 10 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.7 cm cube

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 0.48 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 8 heure(s)
Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³
Couvre l'utilisation à température ambiante.
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales
Produits antigel et dégelant Lavage des vitres de véhicules PC04
Couvre les concentrations jusqu'à 1 %
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour
Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 0.5 grammes
Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par heure
Couvre une exposition jusqu'à 0.02 heure(s)
Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm²
Couvre l'utilisation à température ambiante.
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales
Produits antigel et dégelant Versement dans des radiateurs PC04
Couvre les concentrations jusqu'à 50 %
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour
Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428 cm²
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 2000 grammes
Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par heure
Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)
Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³
Couvre l'utilisation à température ambiante.
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.
Produits antigel et dégelant Dégivreur de serrures PC04
Couvre les concentrations jusqu'à 50 %
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour
Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 214.4 cm²
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 4 grammes
Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par heure
Couvre une exposition jusqu'à 0.25 heure(s)
Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³
Couvre l'utilisation à température ambiante.
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) Produits lave-vaisselle et lave-linge PC08
Couvre les concentrations jusqu'à 50 %
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour
Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm²
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 15 grammes
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure
Couvre une exposition jusqu'à 0.5 heure(s)
Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³
Couvre l'utilisation à température ambiante.
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) Produits nettoyeurs, liquides (tous types de produits nettoyeurs, produits sanitaires, produits nettoyeurs pour sols, vitres, moquettes, métaux) PC08

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 128 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 27 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 0.33 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) Produits nettoyeurs, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyeurs, produits sanitaires, produits nettoyeurs pour vitres) PC08

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 128 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 35 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Revêtements et peintures, solvants, diluants Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide PC09A

Couvre les concentrations jusqu'à 27.5 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 6 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 744 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 2.2 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Revêtements et peintures, solvants, diluants Bouteille de spray aérosol PC09A

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 2 jours/an

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 215 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 0.33 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Revêtements et peintures, solvants, diluants Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) PC09A

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 3 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 491 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 2 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler Charges et mastic PC09B

Couvre les concentrations jusqu'à 2 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 12 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 85 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler Plâtres et enduits PC09B

Couvre les concentrations jusqu'à 2 %

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 13800 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 2 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre une utilisation jusqu'à 12 jours/an

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler Pâte à modeler PC09B

Couvre les concentrations jusqu'à 1 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 254.4 cm²

Pour chaque utilisation, suppose une quantité ingérée de 1 grammes

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 13800 grammes

Peintures au doigt PC09C

Couvre les concentrations jusqu'à 15 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 1365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 254.4 cm²

Pour chaque utilisation, suppose une quantité ingérée de 1.35 grammes

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides PC24

Couvre les concentrations jusqu'à 100 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 4 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 468 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 2200 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Colles adhésives PC24

Couvre les concentrations jusqu'à 20 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 10 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 468 cm²

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 34 grammes

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays PC24

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 6 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 73 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) Produits nettoyeurs, liquides (tous types de produits nettoyeurs, produits sanitaires, produits nettoyeurs pour sols, vitres, moquettes, métaux) PC35

Couvre les concentrations jusqu'à 5 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 128 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 27 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 0.33 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) Produits nettoyeurs, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyeurs, produits sanitaires, produits nettoyeurs pour

vitres) PC35

Couvre les concentrations jusqu'à 15 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 128 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 35 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux PC38

Couvre les concentrations jusqu'à 20 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 12 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 1 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm²

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Produits d'assainissement de l'air Assainissement de l'air, action instantanée (sprays aérosols) PC03

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an

Couvre une utilisation jusqu'à 4 fois par jour

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 5 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre une exposition jusqu'à 0.25 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428 cm²

Produits d'assainissement de l'air Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide) PC03

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.7 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 0.48 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre une exposition jusqu'à 8 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement**Caractéristiques du produit**

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Lubrifiants - Consommateur (faible rejet)	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produit	PC01, PC24, PC31
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation par des consommateurs de formulations de lubrifiants dans des systèmes clos et ouverts, y compris opérations de transfert, application, opération de moteurs et articles similaires, entretien d'équipements et élimination d'huile usagée.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	
Non applicable	
Scénarios contributeurs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances inflammables une sélection des mesures suivantes doit être mise en place afin de contrôler l'ignition involontaire des substances inflammables. Ces mesures doivent être suffisantes pour empêcher des accidents mineurs qui pourraient se produire pendant l'utilisation par le consommateur. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.. Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Adhésifs, produits d'étanchéité Colles pour loisirs PC01	
Couvre les concentrations jusqu'à 30 %	
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour	
Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an	
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm ²	
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 9 grammes	
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure	
Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m ³	
Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)	
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales	
Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Adhésifs, produits d'étanchéité Colles pour bricolage (moquette, carrelage, parquet en bois) PC01	
Couvre les concentrations jusqu'à 30 %	
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour	
Couvre une utilisation jusqu'à 1 jours/an	
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 110 cm ²	
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 6390 grammes	
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure	

Couvre une exposition jusqu'à 6 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en spray PC01

Couvre les concentrations jusqu'à 30 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 6 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 85.05 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Adhésifs, produits d'étanchéité Produits d'étanchéité PC01

Couvre les concentrations jusqu'à 30 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 75 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 1 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides PC24

Couvre les concentrations jusqu'à 100 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 4 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 468 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 2200 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Colles adhésives PC24

Couvre les concentrations jusqu'à 20 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 10 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 468 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 34 grammes

Couvre une exposition jusqu'à 6 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays PC24

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour
Couvre une utilisation jusqu'à 6 jours/an
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm ²
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 73 grammes
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure
Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)
Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m ³
Couvre l'utilisation à température ambiante.
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales
Produits lustrants et mélanges de cires Produits lustrants, cire / cirage (sol, meubles, chaussures) PC31
Couvre les concentrations jusqu'à 50 %
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour
Couvre une utilisation jusqu'à 29 jours/an
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 430 cm ²
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 142 grammes
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure
Couvre une exposition jusqu'à 1.23 heure(s)
Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m ³
Couvre l'utilisation à température ambiante.
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales
Produits lustrants et mélanges de cires Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) PC31
Couvre les concentrations jusqu'à 50 %
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour
Couvre une utilisation jusqu'à 8 jours/an
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 430 cm ²
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 35 grammes
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure
Couvre une exposition jusqu'à 0.33 heure(s)
Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m ³
Couvre l'utilisation à température ambiante.
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement

Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition**Titre:**

Utilisations agrochimiques - Consommateur

descripteur d'utilisation

secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produit	PC12, PC27
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	

Processus, tâches, activités couverts

Couvre l'utilisation par des consommateurs de produits chimiques pour l'agriculture sous formes liquide et solide.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques**Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur****Propriétés du produit**

liquide

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs

Non applicable

Scénarios contributeurs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances inflammables une sélection des mesures suivantes doit être mise en place afin de contrôler l'ignition involontaire des substances inflammables. Ces mesures doivent être suffisantes pour empêcher des accidents mineurs qui pourraient se produire pendant l'utilisation par le consommateur. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante. Éviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Engrais Préparations pour gazon et jardin PC12

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm²

Pour chaque utilisation, suppose une quantité ingérée de 0.3 grammes

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 50 gramme(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Produits phytopharmaceutiques PC27

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm²

Pour chaque utilisation, suppose une quantité ingérée de 0.3 grammes

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 50 gramme(s)

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m ³ Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition**Titre:**

Utilisation en tant que carburant - Consommateur

descripteur d'utilisation

secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produit	PC13
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	

Processus, tâches, activités couverts

Couvre les utilisations par des consommateurs dans les carburants liquides.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques**Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur****Propriétés du produit**

liquide

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs

Non applicable

Scénarios contributeurs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances inflammables une sélection des mesures suivantes doit être mise en place afin de contrôler l'ignition involontaire des substances inflammables. Ces mesures doivent être suffisantes pour empêcher des accidents mineurs qui pourraient se produire pendant l'utilisation par le consommateur. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.. Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Liquide: Ravitaillement automobile PC13

Couvre les concentrations jusqu'à 100 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 52 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 210 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 37500 grammes

Couvre les utilisations extérieures. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre l'utilisation dans une pièce de 100 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.05 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Liquide, ravitaillement de scooters PC13

Couvre les concentrations jusqu'à 100 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 52 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 210 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 3750 grammes

Couvre les utilisations extérieures. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre l'utilisation dans une pièce de 100 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.03 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante. Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales
Liquide, Utilisation dans l'équipement de jardin PC13
Couvre les concentrations jusqu'à 100 %
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour
Couvre une utilisation jusqu'à 26 jours/an
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 750 grammes
Couvre les utilisations extérieures. 0.6 Renouvellements d'air par heure
Couvre une exposition jusqu'à 2 heure(s)
Couvre l'utilisation dans une pièce de 100 m ³
Couvre l'utilisation à température ambiante.
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales
Liquide: Ravitaillement d'équipement de jardin PC13
Couvre les concentrations jusqu'à 100 %
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour
Couvre une utilisation jusqu'à 26 jours/an
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 420 cm ²
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 750 grammes
Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m ³) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par heure
Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m ³
Couvre une exposition jusqu'à 0.03 heure(s)
Couvre l'utilisation à température ambiante.
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales
Liquide: Combustible pour appareil de chauffage domestique PC13
Couvre les concentrations jusqu'à 100 %
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour
Couvre une utilisation jusqu'à 52 jours/an
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 210 cm ²
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 3000 grammes
Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m ³
Couvre une exposition jusqu'à 0.03 heure(s)
Couvre l'utilisation à température ambiante.
Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m ³) avec ventilation typique.
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition**Titre:**

Fluides fonctionnels - Consommateur

descripteur d'utilisation

secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produit	PC16, PC17
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	

Processus, tâches, activités couverts

Utilisation d'objets scellés contenant des fluides fonctionnels p. ex. huiles pour câbles, fluides hydrauliques, réfrigérants.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques**Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur****Propriétés du produit**

liquide

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs

Non applicable

Scénarios contributeurs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances inflammables une sélection des mesures suivantes doit être mise en place afin de contrôler l'ignition involontaire des substances inflammables. Ces mesures doivent être suffisantes pour empêcher des accidents mineurs qui pourraient se produire pendant l'utilisation par le consommateur. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.. Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Fluides de transfert de chaleur Liquides PC16

Couvre les concentrations jusqu'à 100 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 4 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 468 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 2200 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par heureCouvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Fluides hydrauliques Liquides PC17

Couvre les concentrations jusqu'à 100 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 4 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 468 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 2200 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par

<p>heure</p> <p>Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)</p> <p>Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³</p> <p>Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales</p> <p>Couvre l'utilisation à température ambiante.</p>
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Applications pour dégivrage et antigel - Consommateur	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produit	PC04
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Dégivrage de véhicules et d'équipement similaire par pulvérisation.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	
Non applicable	
Scénarios contributeurs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
<p>Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances inflammables une sélection des mesures suivantes doit être mise en place afin de contrôler l'ignition involontaire des substances inflammables. Ces mesures doivent être suffisantes pour empêcher des accidents mineurs qui pourraient se produire pendant l'utilisation par le consommateur. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.. Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.</p>	
Produits antigel et dégelant Lavage des vitres de véhicules PC04	
Couvre les concentrations jusqu'à 1 %	
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour	
Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an	
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 0.5 grammes	
Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m ³) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par heure	
Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m ³	
Couvre une exposition jusqu'à 0.02 heure(s)	
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales	
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428 cm ²	
Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Produits antigel et dégelant Versement dans des radiateurs PC04	
Couvre les concentrations jusqu'à 10 %	
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour	
Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an	
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428 cm ²	
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 2000 grammes	
Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m ³) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par heure	

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m ³ Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s) Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales Couvre l'utilisation à température ambiante.
Produits antigel et dégelant Dégivreur de serrures PC04
Couvre les concentrations jusqu'à 40 % Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 214.4 cm ² Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 4 grammes Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m ³) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par heure
Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m ³ Couvre une exposition jusqu'à 0.25 heure(s) Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales Couvre l'utilisation à température ambiante.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Autres utilisations par des consommateurs	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produit	PC28, PC39
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Utilisations par des consommateurs p. ex. en tant que support dans les produits cosmétiques/produits de soin corporel, parfums et produits parfumés. Note: pour les produits cosmétiques et de soin corporel, seule une évaluation des risques pour l'environnement est requise au titre de REACH étant donné que la santé humaine est couverte par une autre législation.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	
Non applicable	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances inflammables une sélection des mesures suivantes doit être mise en place afin de contrôler l'ignition involontaire des substances inflammables. Ces mesures doivent être suffisantes pour empêcher des accidents mineurs qui pourraient se produire pendant l'utilisation par le consommateur. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.. Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
GES16.03.01 [EXXONMOBIL IPA] PC28	
GES16.03.01 [EXXONMOBIL IPA] PC39	
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales	
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination	

Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition**Titre:**

Produits chimiques de traitement de l'eau - Consommateur

descripteur d'utilisation

secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produit	PC36, PC37
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8F
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	

Processus, tâches, activités couverts

Couvre l'utilisation de la substance pour le traitement de l'eau dans des systèmes ouverts et clos.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques**Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur****Propriétés du produit**

liquide

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs

Non applicable

Scénarios contributeurs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances inflammables une sélection des mesures suivantes doit être mise en place afin de contrôler l'ignition involontaire des substances inflammables. Ces mesures doivent être suffisantes pour empêcher des accidents mineurs qui pourraient se produire pendant l'utilisation par le consommateur. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.. Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Adoucissants d'eau PC36

Couvre les concentrations jusqu'à 20 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 6600 cm²

Pour chaque utilisation, suppose une quantité ingérée de 0.000015 grammes

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 10 grammes

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Produits chimiques de traitement de l'eau PC37

Couvre les concentrations jusqu'à 20 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 6600 cm²

Pour chaque utilisation, suppose une quantité ingérée de 0.000154 grammes

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 10 grammes

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante. Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable